



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Drame de Crans-Montana : besoin complémentaire d'informations avant de statuer sur le soutien aux victimes

Lors de sa séance du 25 juin 2026, la Commission des finances (COFIN) a analysé un décret autorisant le versement d'une subvention de 7 millions à la Fondation pour l'aide aux victimes et proches des victimes de l'incendie du 1^{er} janvier 2026 à Crans-Montana (Fondation Beloved). Si elle soutient la démarche, elle demande un complément d'information, avant de statuer de manière définitive.

Lors d'une première séance au début du mois de juin 2026, la Commission des finances (COFIN) a auditionné une délégation de certaines familles endeuillées par le drame survenu à Crans-Montana le 1^{er} janvier 2026. Dans ce cadre très sensible, elle a pu entendre les souffrances endurées par ces familles et prendre note de leur double souhait : d'une part, conditionner la contribution vaudoise à la désignation, au sein du conseil de fondation, d'une personne pouvant les y représenter, selon leurs sensibilités, et d'autre part clarifier les critères d'affectation des fonds disponibles.

La seconde séance de fin juin a permis d'entendre les arguments du Conseil d'État ainsi que de la Direction générale de la cohésion sociale, qui a supervisé l'instauration d'un organe de coordination dénommé « Groupe d'action vaudois pour les victimes de Crans-Montana ». Si le fonctionnement de cette structure a été questionné, ainsi que les participations financières des autres partenaires, c'est avant tout le fait que la convention de subventionnement conclue entre le Conseil d'État et la Fondation Beloved ne soit pas disponible qui a fait débat. Ce texte, qui doit régler les modalités d'octroi et de suivi de la subvention, fait en effet encore l'objet de négociations.

Compte tenu de ce manque fondamental de documentation, la commission a décidé de reporter son vote sur le décret en question jusqu'à la réception de la convention. Dans l'intervalle, la COFIN encourage le Conseil d'État à poursuivre les démarches de négociations avec la Fondation Beloved en tenant compte des divers propos échangés durant les deux séances.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 2026

Florence Gross, présidente de la COFIN, [079 709 85 68](tel:0797098568)